

D 296 CHILI: LA POLEMIQUE DE LA TFP (SUITE)

La TFP continue sa campagne d'opinion publique autour de son livre "L'Eglise du silence au Chili - La TFP dit toute la vérité" (cf DIAL D 292). Version royaliste du maurrasisme, la Société chilienne de défense de la tradition, de la famille et de la propriété (TFP) voudrait faire du catholicisme le cadre idéologique de l'Etat national inauguré par le coup d'Etat du 11 septembre 1973. A ce titre, il lui faut s'opposer à tout ce qui, dans l'Eglise catholique, est susceptible de favoriser l'ennemi principal qu'est le marxisme et son allié objectif qu'est la démocratie chrétienne. C'est cet enjeu qui fait l'importance de la polémique actuelle entre la TFP et la hiérarchie catholique.

(Note DIAL)

1- DECLARATION DU CONSEIL PERMANENT DE L'EPISCOPAT CHILIEN

Depuis un certain temps sont apparues diverses tendances, dans un sens ou dans l'autre, cherchant à établir un magistère parallèle dans l'Eglise catholique. La dernière expression en est le livre "L'Eglise du silence au Chili", publié par le groupe intitulé "Société chilienne de défense de la tradition, de la famille et de la propriété".

Nous savons que "nous avons été établis par l'Esprit-saint comme gardiens de l'Eglise de Dieu" (Actes 20,28). En parfaite communion avec le Saint-père le pape Paul VI, qui a toujours appuyé nos décisions avec lucidité et affection, nous rappelons les paroles prononcées par Jésus-Christ: "Qui vous écoute m'écoute; qui vous repousse me repousse" (Luc 10,16). Nous nous voyons dans l'obligation de déclarer publiquement:

1- Les personnes qui ont collaboré à ces écrits et à cette campagne, que ce soit en écrivant, en éditant ou en diffusant cette publication, se sont par le fait même mises en dehors de l'Eglise catholique dont l'Esprit est totalement opposé à ce qu'elles font.

2- Nous demandons aux catholiques d'avoir clairement à l'esprit que l'Eglise s'établit sur Jésus-Christ, dans la communion avec le Saint-père et les évêques légitimes. Celui qui refuse cette doctrine n'appartient pas à l'Eglise catholique.

3- Nous nous étonnons que, dans la situation actuelle, soit permise la publication d'une telle attaque (1); et que, sous un régime d'auto-

(1) Le livre de la TFP a été imprimé et réimprimé sur les presses de l'Université du Chili, l'une des deux universités d'Etat (N.d.T.)

rité proclamant l'orientation chrétienne de ses principes, des personnes soient autorisées à offenser aussi librement la Sainte mère l'Eglise et à appeler à la désobéissance envers ses pasteurs légitimes.

Santiago, le 9 mars 1976

Juan Francisco Fresno L.
archevêque de La Serena
président de la conférence épiscopale du Chili

Carlos Camus Larenas
évêque
secrétaire de la conférence épiscopale du Chili

2- REPOSE DE LA TFP AU CONSEIL PERMANENT DE L'EPISCOPAT

Signée par NNSS. Juan Francisco Fresno et Carlos Camus Larenas, respectivement président et secrétaire de la Conférence épiscopale du Chili, a été rendue publique, le 9 courant, une déclaration du Conseil permanent de l'épiscopat sur le livre "L'Eglise du silence au Chili - La TFP dit toute la vérité", écrit et édité par cette Société.

Ladite déclaration présente de nombreux points qui, par eux-mêmes, provoquent l'étonnement et suscitent la protestation. Pour être brefs nous nous contentons d'en souligner certains.

1- Dans le livre en question, la TFP affirme sur la base de deux cent vingt documents que la presque totalité de l'épiscopat chilien et une grande partie du clergé se sont éloignés de la mission de "gouverner l'Eglise de Dieu", mission qui leur a été confiée par l'Esprit-saint; qu'ils se sont servis de leur autorité et prestige pour promouvoir l'arrivée puis le maintien au pouvoir du feu et ancien président marxiste Salvador Allende. Fort de cet appui et avec l'aide de ses collaborateurs, celui qui était alors président de la République a, dans toute la mesure du possible, appliqué au Chili les principes parfaitement antichrétiens, injustes et tyranniques du communisme. L'une des conséquences en a été la misère qui s'est propagée dans notre pays.

Au lieu de lutter en faveur de l'Eglise, de la civilisation chrétienne et du peuple affamé, ces mêmes évêques et prêtres ont soutenu Allende jusqu'au dernier moment puis, celui-ci étant tombé, ils se sont appliqués au relèvement de la puissance marxiste que les chiliens avaient mis bas.

2- Tout jugement porté sur la conduite de la TFP et de ceux qui collaborent avec elle pour l'impression et la diffusion du livre en question, ne peut être considéré comme sérieux et recevable qu'à la condition de répondre clairement et franchement aux questions suivantes:

- a) Les faits exposés dans le livre de la TFP sont-ils bien documentés?
- b) Sont-ils vrais?
- c) Sont-ils analysés de façon objective?

3- Si la réponse à ces questions est affirmative, la conclusion à en tirer est forcément que lesdits prélats et prêtres sont en état de schisme et suspects d'hérésie, conformément au droit canonique ("L'Eglise du silence au Chili", conclusion, § 1 et 2, p. 377.390). En conséquence, ils n'ont pas pouvoir de déclarer schismatiques et suspects d'hérésie les fidèles qui ont dénoncé leur conduite comme gravement irrégulière et qui en ont tiré les conclusions qu'il est permis à tout fidèle de tirer dans de telles circonstances.

Au lieu de donner une réponse claire aux questions posées ci-dessus, les représentants de l'épiscopat évitent soigneusement, dans leurs deux déclarations publiques, tout dialogue sur le sujet. On refuse aux fidèles - qui achètent le livre avec tellement d'intérêt et de sympathie qu'il est possible de parler d'approbation enthousiaste, la moindre explication sur les raisons pour lesquelles les affirmations de la TFP sont considérées comme non fondées.

4- NNSS. les évêques, qui font tant de zèle pour vivre "l'aggiornamento", ne répondent au contraire que par le seul argument d'autorité. La raison avancée pour montrer qu'ils ne se sont pas écartés de leur mission, c'est leur propre parole: "Hoc volo, sic jubeo, sit proratione voluntas" (Juvenal, Sat. VI) ("Je le veux, je l'ordonne, que ma volonté tienne lieu de raison").

5- Comme les auteurs de la déclaration constatent naturellement l'absence évidente de fondement pour leur argumentation, laquelle est un cercle vicieux, NNSS. les évêques en appellent à l'Autorité suprême sous prétexte que leur comportement lamentable n'est ni schismatique ni suspect d'hérésie puisqu'il aurait reçu l'approbation de Paul VI. En abordant ce sujet avec la vénération sans limite qui est la nôtre envers la Chaire de Saint-Pierre, nous nous contentons de rappeler en passant que l'opinion publique chilienne n'a connaissance d'aucun document dans lequel le Souverain pontife ait exprimé son approbation de l'attitude d'ensemble de l'épiscopat telle qu'elle est exposée dans le livre de la TFP.

De plus, et encore plus rapidement, nous soulignons que la déclaration du Conseil permanent de l'épiscopat ne tient nullement compte des principes contenus dans la Révélation et soigneusement étudiés par des théologiens, des canonistes et des moralistes, à propos de la distinction existante entre les documents doctrinaux du Magistère suprême et la conduite des papes, distinction considérée comme normative de la pensée et du comportement des fidèles.

Il serait indispensable de faire cette distinction avant que NNSS. les évêques, dans le but de régler la situation difficile dans laquelle ils se sont mis, nous déclarent comme congédiés de l'Eglise. Une telle attitude, canoniquement non fondée, présente un caractère sommaire qui est bien différent de la tradition de respect et de charité, remontant aux origines de l'Eglise, dont les Souverains pontifes et les Eglises du monde entier ont fait preuve dans leurs rapports avec leurs ouailles.

6- Une analyse sereine de la déclaration appelle de notre part une autre observation encore. Le sens largement oecuménique témoigné par Monsieur le Cardinal et par d'autres ecclésiastiques de notre pays,

s'est manifesté en plusieurs occasions importantes. L'une d'elles a été la présence officielle de rabbins et de pasteurs protestants au Te Deum chanté à la cathédrale à l'occasion de la transmission de pouvoir à l'ancien président Allende. Le présupposé d'un tel comportement est évidemment l'acceptation d'une liberté religieuse la plus large possible. Aussi ne comprenons-nous pas pourquoi les signataires de la déclaration demandent, mieux exigent que le pouvoir temporel fasse sentir son poids sur nous qui sommes catholiques, apostoliques et romains, et qui ne faisons, dans le livre "L'Eglise du silence au Chili", rien d'autre que d'apprécier dans un langage respectueux l'attitude des prélats, en accomplissant ainsi un devoir de notre foi conforme à la loi de l'Eglise. Ce faisant, nous agissons également dans le cadre de la liberté que l'Etat chilien reconnaît à tous ceux qui, comme nous, se placent sur le plan strictement religieux.

7- Répression ecclésiastique pompeuse, touchant non seulement la TFP mais aussi tous ceux qui collaborent avec elle pour l'impression et la diffusion du livre. Menace d'une éventuelle répression policière. Par de telles mesures, jamais au grand jamais prises contre le communisme par aucun des membres de l'épiscopat chilien, le Conseil permanent cherche à terroriser et à réduire les fidèles au silence. S'il n'y avait d'autres raisons, celle-ci serait déjà suffisante pour montrer qu'il existe effectivement une Eglise du silence du Chili, ainsi que nous l'affirmons dans notre livre...

Devant cette attitude du Conseil permanent de l'épiscopat, la Société chilienne de défense de la tradition, de la famille et de la propriété ne peut, avec regret, que dire son désaccord total.

Santiago, le 11 mars 1976

Pour le Conseil national de la Société chilienne de
défense de la tradition, de la famille et de la propriété

Alfredo Mac Hale Espinosa, président
José Antonio Ureta Zañartu
et Luis Montes Bezanilla, directeurs

3- COMMUNIQUE DE LA NONCIATURE DU 11 MARS 1976

Le livre intitulé "L'Eglise du silence au Chili", publié sous la responsabilité de la Société chilienne de défense de la tradition, de la famille et de la propriété, constitue une grave accusation portée contre la hiérarchie épiscopale de ce pays et contre la majeure partie des prêtres et des religieuses qui sont ses collaborateurs dans les tâches de leur ministère. Il est de plus une insulte, un appel à "résister" à leurs enseignements et décisions, comme cela est explicitement déclaré dans cette publication.

En tant que représentant du Pape dans ce pays, je ne peux pas ne pas rejeter énergiquement une si douloureuse accusation et condamner une invitation aussi inadmissible.

Au cours de plus de cinq années de présence au Chili, j'ai pu admirer la générosité et la noblesse avec lesquelles les pasteurs de l'Eglise catholique, confrontés à des situations peu faciles, ont placé au-dessus de tout choix partisan les intérêts de l'Evangile et du royaume de Dieu.

Dans l'exhortation apostolique que le Saint-père a, le 8 décembre 1974, adressée à l'épiscopat, au clergé et aux fidèles du monde entier sur la réconciliation à l'intérieur de l'Eglise, on peut lire ces paroles: "L'autorité avec laquelle ils (les pasteurs) proclament cet Evangile est contraignante non pas en fonction de son acceptation par les hommes, mais parce qu'elle est conférée par le Christ. Puisque, donc, qui les écoute ou les rejette écoute ou rejette le Christ et celui qui l'a envoyé, le devoir d'obéissance des fidèles à l'autorité des pasteurs est une exigence ontologique de leur être chrétien lui-même."

Le devoir présenté auparavant par le concile Vatican II n'est pas non plus différent: "Les fidèles, pour leur part, doivent être unis à leur évêque comme l'Eglise à Jésus-Christ et comme Jésus-Christ au Père, pour que toutes choses s'harmonisent dans l'unité et grandissent pour la gloire de Dieu."

Je déplore de tout mon coeur l'attitude de ceux qui, moyennant des présentations partielles de documents et d'événements, cherchent à séparer les fidèles de la communion de leurs évêques et de leurs prêtres. Que la Vierge Marie les aide à découvrir leur erreur pour qu'ils se réconcilient très vite avec les autorités légitimes de l'Eglise de Dieu.

Sótero Sanz Villalba
nonce

(Traduction DIAL - En cas de reproduction, nous vous serions obligés d'indiquer la source DIAL)

Abonnement annuel: France 140 F - Etranger: 160 F
(avion: tarif spécial)

Directeur de la publication: Charles ANTOINE
Imprimerie: DIAL, 170 bd du Montparnasse, 75014 Paris
Commission paritaire de presse: n° 56249